

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : lundi 25 janvier 2021 21:15

À : [pref-covid19](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr) <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 25-01-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 25 janvier 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 371 (+12) hospitalisations en cours dont 48 (+3) en réanimation
- 430 personnes décédées (+5)
- 13 clusters en cours (au 22/01/2021)

Du 19/01 au 25/01	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	214,9 / 100 000 ↗	201,7 / 100 000 ↗	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	217,9 / 100 000 ↗	178,0 / 100 000 ↗	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	37,31 % ↗	37,31 % ↗	> 30 %

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

– Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.

– Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.

– La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

A noter que les seuils d'alerte maximale sont dépassés pour le taux d'incidence des plus de 65 ans et la part des patients COVID-19 dans les réanimations.

2. Vaccination contre la COVID-19 en Haute-Garonne

Un autre centre de vaccination a ouvert le lundi 25 janvier 2021 : à Labarthe-sur-Lèze.

3. Décret n° 2021-57 du 23 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Suite à la publication de ce décret, les personnes souhaitant se déplacer par transport maritime ou aérien à destination du territoire métropolitain en provenance d'un pays étranger (tous les pays du monde) doivent se munir du résultat d'un examen biologique de dépistage virologique réalisé moins de 72 heures avant le déplacement ne concluant pas à une contamination par le covid-19.

Pour les déplacements par voie aérienne, à défaut de présentation des documents obligatoires, l'embarquement est refusé et le passager est reconduit à l'extérieur des espaces concernés.

Les personnes se déplaçant par voie maritime et aérienne en provenance d'un pays étranger doivent respecter un isolement prophylactique de sept jours, à l'exception de personne en provenance d'un pays de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de Suisse arrivant sur le territoire métropolitain.

Vous trouverez le détail des mesures dans le tableau de synthèse actualisé qui se trouve en pièce-jointe.

4. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT